

et des Travaux publics

Administration des transports publics

Luxembourg, le 13.03.2025

AVIS Perturbation 2025/113 du 13.03.2025

RECTIFICATIE

Objet: Lignes 160, 161, 162, 163, 164, 165, 182

En raison de la Cavalcade nocturne à Clervaux, les mesures suivantes seront prises

le samedi 22 mars 2025 entre 12h00 et 23h00

Les mesures suivantes seront prises pendant la durée des travaux:

Lignes 160

Les courses d'autobus concernées en direction de Clervaux seront déviées de Mecher à droite via le C.R.325 vers Drauffelt – C.R.326 vers Munshausen – à gauche N.18 vers Reuler – à droite via le C.R.340 vers Reuler – rond-point – N.90 en direction de Clervaux – terminus/origine Clervaux, Lycée et vice-versa.

- Ne seront pas desservis les arrêts de Clervaux-, Gare, -Police, -Pl. de la Libération, -Place Benelux, -Maison de Retraite et -Post.
- Sera desservi exceptionnellement l'arrêt de Clervaux-Lycée.

Ligne 161 entre 12h00 et 17h00

Les courses d'autobus concernées en direction de Clervaux seront déviées après la desserte de l'arrêt Hôh à droite via le C.R.340 vers Reuler – rond-point – N.90 en direction de Clervaux – desserte de l'arrêt Gare suite itinéraire normal et vice-versa.

• Ne seront pas desservis les arrêts de Clervaux-Maison de retraite, -Posts, Place de la Libération, -Place Benelux, -Police, -Clinique et Reuler-Hôh Quai 2.

Ligne 161 entre 17h00 et 23h00

Les courses d'autobus concernées en direction de Clervaux seront déviées après la desserte de l'arrêt Hôh à droite via le C.R.340 vers Reuler – rond-point – N90- N.18 en direction de Lentzweiler – à gauche CR332 – demi-tour au rond-point suite itinéraire normal et vice-versa.

• Ne seront pas desservies les localités de Clervaux et Eselborn ainsi que l'arrêt Reuler-Hôh Quai 2.

<u>Ligne 163</u>

Les courses d'autobus concernées auront leur origine/terminus à l'arrêt de Reuler-Centre scolaire.

• Ne sera pas desservi les arrêts de Reuler-Duerf et -Hôh ainsi que la localité de Clervaux.

<u>Ligne 164</u>

Les courses d'autobus concernées en direction de Clervaux seront déviées après la desserte de la localité d'Urspelt via le rond-point – N.90 en direction de Clervaux – terminus/origine Clervaux-Lycée et viceversa.

• Ne seront pas desservis les arrêts de Clervaux-Gare routière, -Maison de retraite, -Posts, Place de la Libération, -Place Benelux, -Police, -Clinique ainsi que la localité de Reuler.

Ligne 182

Les courses d'autobus concernées en direction de Clervaux seront déviées après la desserte de l'arrêt Hôh à droite via le C.R.340 vers Reuler – rond-point – N.90 en direction de Clervaux – desserte de l'arrêt Clervaux-Lycée suite itinéraire normal et vice-versa.

• Ne seront pas desservis les arrêts de Clervaux-Gare routière Maison de retraite, -Posts, Place de la Libération, -Place Benelux, -Police, -Clinique et Reuler-Hôh Quai 2.

Lignes 162 et 165

Les courses d'autobus concernées auront leur origine/terminus auprès de l'arrêt Clervaux, Lycée.

• Ne sera pas desservi l'arrêt de Clervaux--Gare routière.

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG Ministère de la Mobilité et des Travaux publics Administration des transports publics Service Transports RGTR

Copies: Gare de Luxembourg.

Permanence, Service Transports RGTR.

Exploitant(s) RGTR concerné(s). Administration(s) Communale(s) concerné(s).